



Réunion ordinaire du conseil

PROCÈS-VERBAL

le lundi 13 juin 2022

19 h 00

- Conseil: Paula Assaly, maire
Lawrence Bogue, conseiller
Raymond Campbell, conseiller
André Chamaillard, conseiller
Robert Lefebvre, conseiller
Yves Paquette, conseiller
Antonios Tsourounakis, conseiller
- Personnel présent: Samuel Cardarelli, directeur général par intérim et directeur des loisirs et du tourisme
Jonathan Wilson, directeur des travaux publics et d'ingénierie
Céleste Cordonnier, urbaniste
Normand Beauchamp, chef des pompiers
Sonia Girard, greffière adjointe
Lora Gut, greffière adjointe par intérim
Yvan Ruel, coordonnateur aux communications
Daniel Tessier, chef du service du bâtiment

1. Vision et ouverture de la réunion

Le conseiller Antonios Tsourounakis récite la vision de la Ville et Madame le maire, la reconnaissance du territoire.

La réunion est ouverte à 19 h 00.

Réunion tenue à distance et disponible en direct par l'entremise de Microsoft Teams.

R-172-22

Proposé par André Chamaillard

Appuyé par Antonios Tsourounakis

Qu'il soit résolu d'ouvrir la réunion à 19 h 04.

Adoptée

2. Adoption de l'ordre du jour

R-173-22

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par Raymond Campbell

Qu'il soit résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. Déclarations de conflits d'intérêts

Aucune.

4. Adoption des procès-verbaux

R-174-22

Proposé par André Chamailard

Appuyé par Raymond Campbell

Qu'il soit résolu d'adopter le procès-verbal du 9 mai 2022 tel que présenté.

Adoptée

R-175-22

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par Yves Paquette

Qu'il soit résolu d'adopter le procès-verbal du 17 mai 2022 tel que présenté.

Adoptée

5. Rapports du maire et des conseillers

Des rapports verbaux sont faits.

6. Présentations

Aucune.

7. Délégations

Aucune.

8. Période de questions

Aucune.

9. Sujets pour action

9.1 Contrôle des parties de lots, réf. : 1781-1783, croissant Suzie

R-176-22

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par André Chamaillard

Attendu que le requérant a fait une demande pour lever la réglementation relative aux parties de lots (Part Lot Control By-Law) selon l'article 50(7) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O, 1990, et;

Attendu que l'application a pour but de diviser le lot 13 du Plan de lotissement enregistré 46M-99, la propriété étant connue sous les adresses suivantes : 1781 et 1783, croissant Suzie, et;

Attendu que ces lots font partie d'un plan de lotissement et respectent les intentions du Plan officiel et le Règlement de zonage N° 20-2018 de la Corporation de la ville de Hawkesbury.

Qu'il soit résolu d'acquiescer à la demande de lever la réglementation relative aux parties de lots selon l'article 50 (7) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990, pour le lot 13 du Plan de lotissement enregistré 46M-99 et qu'un règlement soit adopté à cet effet, tel que recommandé au document 2022_REC_42.

Adoptée

9.2 Modification au règlement d'enseignes N° 75-2001 pour autoriser l'installation d'enseigne sur les toits

R-177-22

Proposé par André Chamaillard

Appuyé par Raymond Campbell

Attendu qu'une demande a été faite auprès du chef du service du bâtiment pour modifier le règlement d'enseignes afin de permettre l'installation d'enseigne sur les toits dans la ville de Hawkesbury, et ;

Attendu que suite à toute demande de permis d'installation d'enseigne sur un toit, un rapport d'ingénieur certifié sera exigé afin d'évaluer l'intégrité structurale du bâtiment qui permettra de confirmer que l'installation de ladite enseigne ne causera pas d'enjeux liés à la structure du bâtiment.

Qu'il soit résolu d'approuver la modification au règlement d'enseignes N° 75-2001 pour autoriser l'installation d'enseignes sur les toits dans la ville de Hawkesbury et qu'un règlement soit adopté à cet effet, tel que recommandé au document 2022_REC_41.

Adoptée

9.3 Entente Entraide automatique et mutuelle avec la Ville de Lachute

R-178-22

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par Lawrence Bogue

Attendu qu'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été élaboré par la firme Pomax, et;

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été déposé au conseil municipal et accepté le 12 avril 2021, et;

Attendu que la recommandation N° 17 du rapport de situation est d'entrer en discussion avec les services des incendies de la région pour le partage de ressources, des véhicules d'intervention, et des partenariats pour l'achat d'équipements, et;

Attendu qu'une présentation a été faite au comité plénier du 22 mars 2022 à l'égard de la conclusion d'entente d'entraide automatique et mutuelle avec la Ville de Lachute et plusieurs autres municipalités, et;

Attendu que nous avons déjà une entente d'entraide mutuelle avec la Ville et Lachute datant de 1995 et qu'il ait lieu de moderniser cette entente, et;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la ville de Hawkesbury de conclure une telle entente.

Qu'il soit résolu d'autoriser le maire et la greffière à conclure une entente d'entraide automatique et mutuelle avec la Ville de Lachute et qu'un règlement soit adopté à cet effet, tel que recommandé au document 2022_REC_40.

Adoptée

10. Règlements

10.1 N° 31-2022 pour conclure une entente intermunicipale d'entraide automatique et mutuelle avec la Ville de Lachute

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

10.2 N° 32-2022 pour autoriser les enseignes sur les toits et pour modifier le règlement sur les enseignes N° 75-2001

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

10.3 N° 33-2022 pour déléguer certains pouvoirs au directeur général pour la période après le jour de la mise en candidature, période appelée « lame duck »

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

10.4 N° 34-2022 pour modifier les tarifs et frais de taxis à l'annexe B du règlement N° 37-2004

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

10.5 N° 35-2022 pour un contrôle des parties de lots, réf. : 1781-1783 Croissant Suzie

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

11. Avis de motion

Aucun.

12. Rapports des services et demandes d'appui

Aucun.

13. Période de questions des membres du conseil et commentaires de la directrice générale

Aucune

13.1 Suivi du directeur général par intérim

Aucun

14. Réunion à huis clos

R-179-22

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par Antonios Tsourounakis

Qu'il soit résolu de tenir une réunion à huis clos à 19 h 26 pour discuter de :

- l'article 14.1 selon le paragraphe 239 (2) k) de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, car les discussions concernent une instruction devant être observé par la municipalité dans le cadre d'une négociation ;

- l'article 14.2 selon le paragraphe 239 (2) c) de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, car les discussions concernent l'acquisition projetée d'un bien-fonds par la municipalité ; et
- l'article 14.3 selon les paragraphes 239 (2) b) et d) de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, car les discussions concernent des renseignements privés concernant une personne qui peut être identifiée et les relations de travail.

Adoptée

Mme le maire Assaly cède le siège au conseiller Tsourounakis à 19 h 40 et quitte la réunion pour l'article 14.3 et le reste de la réunion à huis clos ainsi que l'ajournement de la réunion publique.

Philippe Timbers quitte la réunion à 19 h 35 et Jonathan Wilson à 19 h 45.

Adoptée

R-180-22

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par André Chamaillard

Qu'il soit résolu que le conseil retourne en réunion publique à 19 h 56.

Adoptée

14.1 Négociations pour contrat de gestion des déchets, réf. : surcharge de carburant

R-181-22

Proposé par Raymond Campbell

Appuyé par Robert Lefebvre

Qu'il soit résolu d'autoriser le directeur général par intérim à négocier une entente de gestion des déchets avec Gilles R. Mayer Sanitation Ltd.

Adoptée

14.2 Mise à jour, réf. : Acquisition potentielle de terrain

Pour discussion.

14.3 Correspondance, réf. : Rapport d'une plainte de harcèlement

R-182-22

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par Yves Paquette

Qu'il soit résolu d'entériner les directives données à huis clos à la greffière-adjointe.

Adoptée

14.4 Adoption des procès-verbaux de réunions à huis clos

15. Règlement de confirmation

15.1 N° 36-2022 pour confirmer les délibérations du conseil

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

16. Ajournement

R-183-22

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par Robert Lefebvre

Qu'il soit résolu d'ajourner la réunion à 20 h 00.

Adoptée

Paula Assaly, maire

Myriam Longtin, greffière